

**SDE35**  
Village des collectivités  
1 avenue de Tizé CS43603  
35236 Thorigné-Fouillard  
-  
Nombre de délégués  
En exercice : 36  
Présents : 21  
Absents : 17  
Quorum : 19  
  
Votants : 21  
Reçu en préfecture  
10/04/2019  
Publication  
10/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à onze heures, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Jean-Claude BELINE et Daniel GUILLOTIN, Vice-présidents ; Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Claude GUERIN, Michel JEULAND, André LATREILLE, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Nadège NOISSETTE, et Patrick SAULTIER, délégués titulaires. Jacques BENARD et André BRIZARD, délégués suppléants.

Absents ou excusés : Jean-Luc DUPUY, Loïc GODET, Christophe MARTINS-MARQUES, Vice-présidents, Camille BONDU, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, Robert MONNIER, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Alain PAUL, Jacques POUPART, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 21 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

### Délibération n°20190402\_COM\_07 – Concession – Accompagnement juridique

Le Président informe les membres du Comité syndical que la commission concession, dans le cadre de la préparation du renouvellement du contrat de concession avec Enedis et EDF, a confirmé le 1<sup>er</sup> février 2019 la nécessité d'un appui juridique pour la phase de négociation qui s'engage.

Cette mission consiste à apporter les conseils méthodologiques et juridiques au SDE35 pour la préparation des réunions de négociation, et leurs restitutions. Elle intègre également une assistance à la rédaction des pièces contractuelles associées.

Le Cabinet SEBAN, spécialisé dans l'accompagnement juridique et contractuel des AODE, notamment dans le contexte actuel des renouvellements de contrats, a été consulté pour une mission de 12 mois d'un montant inférieur à 25 000 euros.

Madame Pachen-Lefèvre, avocate du cabinet SEBAN, a confirmé sa disponibilité pour assister le SDE35 dans les prochains échanges avec les concessionnaires.

Sa présence à la première réunion de négociation le 26 mars a fait l'objet d'un devis indépendant de la commande pré-citée.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser le Président à signer la lettre de commande adressée au Cabinet Seban pour la prestation d'accompagnement juridique pour le renouvellement du contrat de concession.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Didier NOUYOU

